



MAISON Gilles-Carle Brome-Missisquoi

Nouvelles directives – COVID-19

Bonjour à vous toutes et tous,

Avec la réouverture partielle de nos services, il nous fait plaisir de communiquer aujourd'hui avec vous afin de vous informer de certains changements en lien avec la situation COVID-19.

Nous souhaitons par le fait même revenir sur les points suivants qui sont incontournables aux conditions de répit :

CONTRE-INDICATIONS AU RÉPIT OU HÉBERGEMENT (directives de la Santé publique du Québec)

- ❖ La personne aidée ou une des personnes avec qui elle vit présente au moins un des symptômes associés à la COVID-19 : toux récente ou aggravée, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût, douleurs musculaires, céphalée, fatigue intense ou importante perte d'appétit, mal de gorge, diarrhée. Dans ce cas, la personne devrait être référée à Info Coronavirus au 1 877 644-4545 pour être évaluée.
- ❖ La personne aidée ou une des personnes avec qui elle vit est spécifiquement visée par une consigne d'isolement de la santé publique parce qu'elle :
 - A reçu un diagnostic de COVID-19 ou est en attente d'un résultat de test;
 - A été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19;
 - Est revenue de voyage depuis moins de 14 jours.
- ❖ ***Il sera alors très important de nous aviser par téléphone si la personne aidée ne peut se présenter ou si la personne a séjourné à la Maison Gilles Carle dans les 14 derniers jours.***
- ❖ Dans l'une ou l'autre de ces situations, il faudra attendre que les consignes d'isolement soient levées avec l'accord de la direction de la santé publique ou du médecin traitant avant d'offrir le répit.

De plus, nous devons éviter de se retrouver à plusieurs lors de l'accueil (respecter les normes de distanciation), nous vous demandons de respecter les heures d'arrivée et de

départ qui vous ont été attribuées. Si vous ne pouvez respecter les heures, merci de communiquer avec nous sinon vous devrez attendre à l'extérieur.

La porte AVANT est la principale entrée, seules quelques exceptions seront invitées à utiliser l'entrée arrière et ce en lien avec leur sécurité.

L'accès à la Maison est autorisé uniquement pour les aidés. Compte tenu des mesures sanitaires mises en place afin de protéger nos aidés et nos employés, nous invitons les aidants à demeurer à l'extérieur en tout temps.

Toutes les personnes doivent accepter de porter au besoin le masque de protection individuel, de respecter les mesures de distanciation et de lavage des mains.

Nous sommes conscients que ces directives peuvent être lourdes, mais nous avons l'obligation de mettre en place des conditions qui protégeront toutes les personnes qui séjournent ou qui travaillent à la Maison Gilles Carle.

Merci beaucoup de votre collaboration.